

# Compte Rendu Conseil municipal

## du 04 septembre 2020 à 19 h 30

Date de Convocation : 31 août 2020

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, MUREZ Steeve, CANDELIER Julien, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, POTEAU Ludovic, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absentes excusées : VOORSPOELS Didier, CHŒUR Valérie, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 19 h 30 avec 12 membres présents et 3 membres excusés.

Madame le Maire procède à la distribution des insignes aux conseillers municipaux présents.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont bien reçu le Compte rendu de la réunion du 28 juillet 2020 et si tout le monde est d'accord avec sa rédaction. Tous les membres présents acceptent le compte rendu tel qu'il est rédigé.

### **DELIBERATION N° 2020 06 01 : Désignation des représentants titulaire et suppléant de la Commune de Wasnes au Bac à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 48/14 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 mai 2014 relative à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les transferts de compétences des communes membres à leur structure intercommunale, notamment une communauté d'agglomération, se traduisent par des transferts de charges qu'il y a lieu d'évaluer, afin notamment de calculer les dotations de compensation attribuées aux communes membres,

Considérant que, conformément à l'article 1609 nonies C quater du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la CAPH aux fins d'évaluation du coût des charges transférées,

Considérant que cette commission est composée de Conseillers municipaux élus au sein de chaque Conseil municipal, chaque commune disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant conformément à la répartition fixée par délibération du Conseil Communautaire de la CAPH n° 48/14 ci-dessus visée,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants titulaire et suppléant doivent être désignés au scrutin secret. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune de WASNES AU BAC à la CLECT de la CAPH, ainsi qu'il suit :

- Election du représentant titulaire :  
Nom du Candidat : **RICHE Sylvain**  
Nombre de Conseillers municipaux appelés à voter : 12  
Nombre de votants : 12  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Nombre de voix obtenues : 12

Monsieur **RICHE Sylvain**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant titulaire de la Commune de WASNES AU BAC pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH.

- Election du représentant suppléant :  
Nom du candidat : **CORNET Laurence**  
Nombre de Conseillers municipaux appelés à voter : 12  
Nombre de votants : 12  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Nombre de voix obtenues : 12

Madame **CORNET Laurence**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant suppléant de la Commune de WASNES AU BAC pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH.

**DELIBERATION N° 2020 06 02 : Constitution de la Commission Communale des Impôts directs (CCID) :**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, dresse une liste de 24 noms :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
. Damien DESSERY	Jonathan VALIN
. Stéphane BETRENCOURT	Alphonse BETRENCOURT
. Albert BETRENCOURT	Bernard DESSERY
. Angéline FIEVET	Jacques SECRET
. Jean louis PIRAUT	Jacky BORG
. Jérôme SMOCZYK	Patrick HAMMARI
. Patricia LEGRAND	Marie Christine LOQUET
. Isabelle LEMAGUER	Isabelle DABANCOURT
. Maryline CAUX	Fabienne VOORSPOELS
. Jean Louis HULOT	Simone TICHOUX
. Nicole BAYARD	Evelyne REMBERT
. Patricia DENECKER	Nicole DERACHE

**DELIBERATION N° 2020 06 03 : REMBOURSEMENT ARRHESES VERSES POUR LA LOCATION SALLE POLYVALENTE.**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame LEGRAND Sylvie qui annule la location de la salle polyvalente en date du 26 septembre 2020 pour cause de décès d'un membre de sa famille.

Le Conseil Municipal accepte de lui rembourser les arrhes versés en juillet 2019, soit 250 €.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Arbres dans la cour de l'école : Madame le Maire fait savoir qu'il serait nécessaire de faire élaguer les arbres de l'école. Monsieur DESSERTY Gérard, conseiller municipal, dit qu'il peut exécuter ce travail. Voir pour la location d'une nacelle, l'évacuation des branches....Il faudrait faire établir des devis pour des entreprises.
- Entretien 3 chaudières pulsatoires (1 à l'école et 2 à la mairie). Demander un 3<sup>ème</sup> devis.
- Groupement de commande papier dans le cadre de la mutualisation avec la CAPH : le Conseil municipal est d'accord.
- Matériel espaces verts : demander des devis pour espaces verts.
- Réunion de la commission de travaux, le 9/09/2020 à 17 H 30 pour faire un point des travaux : Façade et portail au cimetière, city stade (bois)
- Prévoir achat fontaine à eau.
- Achat d'une débroussailleuse et d'un taille haies pour 1159,92 € TTC
- Cadeau naissance

Fin de réunion 21 h 15